

Image not found or type unknown



Changement de société donc changement de tarifs...

Par **enzyme**, le **09/02/2009** à **14:15**

Bonjour, je suis inscrite dans un club de gym depuis septembre 2008 et j'ai souscrit un abonnement d'un an à 30 euros/mois sous forme de prélèvement. L'ancien propriétaire a vendu son club en janvier. Aujourd'hui on m'annonce que je dois signer un nouveau contrat et que l'abonnement passe à 38 euros par mois. Ai-je la possibilité de contester, cela est-il légal? merci par avance aux personnes qui voudront bien me répondre cordialement